L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 MARS 1872. | 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 13 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres, à 10 heures — Grande vente à crédit sans réserve, de marchandises sèches de printemps et d'été. A nous, à midi, par ordre des gardiens du Port, 1 caisse indienne Dunnell et 1 cais se coton Manchester.

Par Stern & Bros., à leur salle d'encan, No. 16 rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par G. Lenglumé, au No. 89 de la rue de Chartres—Bas de camp.

ATTENTION!

M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, Jeudi le 14 courant, au coin des rues Camp et Gravier, les plantes récemment importées par M. Magne. Nous prévenons, en conséquence, les amateurs de Roses, Azalées, Violettes, Fraisiers, Plants de Printemps de Pêchers et d'autres plantes précieux d'assister à cette vente. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce à la colonne des encans.

☞ Faites imprimer vos factures, cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, "112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.

ACADÉMIE—Marchant of Venice.
ST. CHARLES—Fritz.
VARIÉTÉS—A midi et le soir, Bouffalo.

LA CONVENTION DE RÉFORME ET LA BASE DE LA REPRÉSENTATION.

Il paraît que le sous-comité du parti de la réforme, chargé de fixer la base de la répartition dans la convention du 22 avril, sous comité composé de MM. J. H. Kennard, James Bachgner, et Charles E. Fenner, a pris pour base de son travail de répartition les fetoms de l'élection de 1870, retours frauduleux comme cela est notoire. Il en résulte que l'élément conservateur auquel on doit supposer que s'adresse principalement le parti de la réforme, ne sera pas représenté également dans la convention.

Voici ce que dit à ce sujet un démocrate partisan de la réforme dans une communication adressée au *Times*.

Cette répartition étouffe la voix des paroisses qui ont une majorité de blancs conservateurs, et elle livre la convention au contrôle de paroisses où il n'y a qu'un petit nombre de votants blancs ou conservateurs, et où les boîtes du scrutin ont été bourrées de bulletins de votes frauduleux. Quelques exemples suffiront. La grande paroisse de St Landry, qui a donné à Seymour 4616 voix de majorité et en 1870 à Blair, candidat pour le poste de Trésorier, 1865 voix de majorité, aurait à être désignés dans la convention de la réforme, tandis que la paroisse de Plaquemines, qui a donné à Grant 1150 voix de majorité et à Dubuclet (grâce au bourrage des boîtes) 2118 de majorité, a droit à sept délégués. St Landry a une majorité démocratique de 2500; Plaquemines de 230.

Bienville qui avait une majorité démocratique de 601 en 1870et de 1,384 en 1868, a 2 délégués tandis que Concordia qui a eu une majorité radicale en 1870 de 1,127 en 1868 de 1,47 et en 1872, en a 4. Bienville a 1,000 votes démocratiques, Concordia en a 201. La paroisse de Washington, avec une majorité de 900 voix a un délégué, tandis que Madison avec 26 voix démocrates en a 3. Claiborne avec 1,490 voix démocrates et une majorité démocratique de 900 en 1870, a 5 délégués, tandis que Natchitoches avec 545 votes démocrates et une majorité radicale de 1,724, a 6 délégués.

La base de la représentation adoptée donne des résultats analogues partout. Elle met de côté les votants démocrates et conservateurs de l'Etat, et établit un système qui rappelle celui des bourgs pourris de la Grande-Bretagne.

La Convention adoptée peut être facilement contrôlée par les représentants d'un dixième des votants conservateurs de l'Etat. Naturellement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les wards où les boîtes ont été bourrées de bulletins frauduleux, jouiront de la plus grande représentation et le vote conservateur y sera étouffé comme dans la campagne.

Permettez moi de demander si une Convention ainsi composée peut entreprendre de représenter l'élément conservateur de l'Etat, ou si elle est compétente pour prononcer la dissolution du parti démocratique?

Nous aimons à croire que la base de représentation fixée par le sous-comité du parti de la réforme, n'est pas définitive, et que ce n'est pas avec intention qu'elle a été ainsi arrêtée, mais par suite du manque d'expérience, en pareille matière, des citoyens chargés de ce travail. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à signaler les objections faites au tableau de répartition et à appeler l'attention du comité sur ce sujet.

Election dans le New-Hampshire.

L'élection qui a eu lieu, hier, dans le New-Hampshire, est la première élection d'Etat de l'année 1872, et le résultat en est attendu avec un vif intérêt, à cause de l'importance que l'administration semble y attacher. Le candidat républicain pour gouverneur est M. Ezekiel A. Straw, et le candidat démocrate est le gouverneur actuel, Jas A. Weston. M. Weston avait obtenu, l'année dernière, la pluralité sur ses concurrents, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'obtint la majorité absolue sur un vote total de 69,739, de sorte que l'élection a été portée à la Législature, où M. Weston a été élu par une coalition entre les démocrates et les membres de la ligne pour la réforme du travail.

La prochaine Législature aura à élire un sénateur des Etats-Unis en remplacement de M. Patterson, républicain, qui aspire à être réélu et qui a deux concurrents, Sinclair, démocrate, et F. W. Rollins, président du comité républicain de l'Etat.

Nos lecteurs trouveront probablement dans les dépêches de nuit les premiers résultats connus de l'élection.

RÉUNION DÉMOCRATIQUE DU 5e WARD.

Une réunion a eu lieu hier soir au club démocratique du cinquième ward, conformément à l'appel du président, dans le but d'effectuer une réorganisation pour la prochaine campagne électorale. Un grand nombre de citoyens assistaient à la réunion et ont paru prendre un vif intérêt aux délibérations. M. John S. Tully, président du club, après avoir ouvert la séance a prononcé un discours éloquent, dans lequel il a fait un exposé clair et précis de la situation politique dans notre Etat.

Le club a procédé à sa réorganisation et a nommé le major John S. Tully président, M. A. Gastinel vice-président, M. C. E. Lewis secrétaire, M. Lanille assistant-secrétaire, et le Dr Bayon trésorier.

Le capitaine E. J. Ellis, le colonel E. Waggaman, M. Julien Michel, M. A. L. Lissot et autres ont prononcé des discours fréquemment applaudis.

Un citoyen, nommé Perrin, qui était venu à la réunion bien qu'étranger à la ville, a aussi prononcé une harangue, dans laquelle il a dit qu'il était content de voir que la démocratie était toujours en existence, et que le parti démocrate n'était pas disposé à se laisser transférer par un dessaisement à un autre parti, comme on l'a vu dans l'ordre.

En résumé, la démocratie du 5e ward a prouvé, hier soir, qu'elle n'était pas disposée à abdiquer.

LE MONDE ILLUSTRÉ. — MM. Hébert & Cie, rue de Chartres, coin Bienville, ont reçu le numéro du *Monde illustré* du 9 février dernier.

GRAND CONCERT. — L'Association de bienfaisance des jeunes femmes donnera ce soir, 13 mars 1872, un grand concert et fera une exhibition dans la salle du Lycée de l'Hôtel-de-Ville. Nous remercions ces dames de nous avoir envoyé un billet. Le concert commencera à 8 heures.

NOUVEAUTÉS.—La maison Barriere, rue du Canal 133, commencera aujourd'hui la vente d'un grand assortiment de modes de dames d'un genre nouveau et d'autres articles. Les dames sont invitées à aller voir cet assortiment.

OFFRE D'UN IMMEUBLE A BON MARCHÉ. MM. Voisin et Livaudais, rue Carondelet 28, annoncent qu'ils sont autorisés à vendre à 30 pour cent au dessous du prix d'origine, une belle maison, avec de vastes terrains rue de l'Esplanade. MM. Voisin et Livaudais s'occupent aussi du paiement des taxes, moyennant une faible commission.

PAQUEBOT POUR LE BATON LAFOURCHE. — Vendredi prochain, 15 du courant, le Jallapash, paquebot régulier de la ligne, partira d'ici à 6 heures du soir. Le Jallapash, qui est parfaitement connu, mandé, offrira toute confiance. Les expéditeurs de la Nlle-Orléans sont informés qu'il prendra les ex des paquebots pour tous les points intermédiaires et pour Lockport.

L'ADRESSE DU COMITÉ DE LA RÉFORME. —Nous publions aujourd'hui la traduction de cet important document, en nous réservant de présenter, dans notre prochain numéro, quelques commentaires sur la révolution politique que l'Adresse demande aux partisans de la réforme d'endosser. Le sujet est grave et mérite d'être pris en sérieuse considération.

ADRESSE

—DU—

Comité Central Provisoire d'Etat du Parti de la Réforme au Peuple de la Louisiane.

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL PROVISOIRE D'ETAT DE LA LOUISIANE, RUE CARONDELET, No 37.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1872.

Les affaires de cet Etat sont arrivées à un crime, et lorsqu'une crise telle que celle qui existe en ce moment, il lieu, il est impérativement du devoir de tout citoyen de donner une attention plus qu'ordinaire aux affaires politiques. La réclamation de l'Etat de la dégradation et du déshonneur exige maintenant du peuple que le gouvernement entier à la grande œuvre de la réforme.

Depuis des années, le peuple de cette communauté a été divisé. Des préjugés qui étaient le résultat naturel de nos précédentes institutions et coutumes dans notre civilisation, ont empêché la coopération cordiale des deux grandes races qui habitent notre territoire. Et comme ces races sont presqu'également divisées par le nombre, cette division a fait de l'Etat une proie facile pour des hommes sans principes et égoïstes, qui, prompts à percevoir un avantage et habiles à en tirer parti, sont venus parmi nous, non dans le but d'arranger nos différends ni d'alléger nos souffrances, mais dans celui d'enflammer nos dissensions et d'élargir la distance qui sépare nos populations, afin de faire réussir des projets pervers et honteux de pillage.

Le manque de sympathies politiques entre les races blanche et noire de la Louisiane en a fait depuis plusieurs années la victime de la plus effrayante spoliation et de vols étonnés; au lieu qu'aujourd'hui notre Etat présente un tableau de désolation morale et physique plus décourageant pour ses enfants que n'aurait pu en tirer du royaume de la fantaisie l'imagination la plus sombre. Son trésor vide, son crédit épuisé et paralysé, ses champs fertiles restant incultes ou en friche ces sont là les signes de spectres; mais, de qui est plus triste encore, le moral d'un peuple brave et vertueux profondément atteint. Une génération nouvelle de jeunesse s'élève sous l'influence fatale d'une démoralisation croissante. Nos enfants sont élevés en présence du vice — du vice impudent, sans honte et sans les plus élevées et les plus sacrées; — et il ne faut pas une bien profonde connaissance de la nature humaine pour apercevoir que par l'opération inévitable de la loi d'assimilation mentale il ne se passera pas longtemps, si l'ordre de choses corrompu qui existe continue, avant que notre race et notre postérité ne dégénère et ne se dégrade.

C'est à ces résultats que nous a conduits le malheureux éloignement et la division entre les deux races qui habitent notre sol et auxquelles cet Etat appartient actuellement.

Nous croyons savoir que le peuple de la Louisiane a fini par apercevoir la cause de ses troubles et qu'il a résolu de les extirper.

Une union cordiale va être maintenant formée sur le programme d'une égalité parfaite.

La traîtrise, la duplicité et la tyrannie du gouvernement actuel de la Louisiane ont été établies sans contestation, sont des faits patents devant le monde civilisé. Il a été infidèle envers tout le monde et son nom est aujourd'hui exécré par tous les honnêtes gens de la république.

Mettant à profit le trouble existant dans les affaires d'Etat, il a obtenu l'emploi le plus élevé dans le pouvoir exécutif le peuple. A peine avait-il saisi les rênes du gouvernement, qu'il a commencé une attaque systématique contre les libertés de ce peuple, et en très peu de temps, il a réussi, avec l'assistance de ses séides, à convertir notre Etat d'une libre république en un despotisme corrompu. La législature, qui a été passé, par ses ordres, une série de lois dont l'effet était de placer la vie, la liberté et la propriété des citoyens dans ses mains. Ces résultats ont été accomplis grâce à l'ignorance des gens de couleur.

Mais, à mesure que les hommes que on voit ce despote sans scrupules commençaient, une série d'outrages à la face blanche, et insensé par différentes classes sociales, a provoqué une résistance contre les noirs. Il est possible que l'Etat fût pu être emporté par ce moyen; mais pour soutenir cette position, que la race blanche en Louisiane, s'est montrée incapable de participer à une pareille duplicité, en raison de son manque d'habileté politique. Les blancs préféraient le sentier de l'honneur et de la justice et ils sont prêts maintenant à la poursuivre en dépit des efforts de notre Etat commun dans un effort énergique pour le vaincre et conquérir de nos libertés. Nous comptons sur l'appui de nos libertés. Nous comptons sur l'appui de tous les hommes honnêtes, sans distinction de couleur, et nous croyons que le peuple de cette paroisse procédé promptement à soutenir cette entreprise, et que tous les efforts de représentant bien à la Convention. Votre comité pense, cependant encore que le grand principe de l'égalité dans la représentation soit gardé constamment en vue; soit composée de représentants des deux races en proportions égales.

Nous sommes, par ordre et par direction de la représentation faite par le comité.

THOMAS H. KENNEDY,
Président.

— Un fait des plus extraordinaires vient de se passer en Angleterre. Un fabricant de Birmingham, ayant fait son agent à Moscou M. Bidder, l'a fait venir ensuite à Londres. Il fut très surpris de ne pas le voir venir.

Il apprit bientôt que Bidder, ayant reçu de M. Bauer une lettre dans laquelle celui-ci annonçait qu'il allait mourir, à la suite d'une condamnation prononcée par un conseil secrète, et qui exposait de lui un acte odieux. Cette lettre que la secte mystérieuse lui avait permis d'écrire avant de mourir, était accompagnée d'un billet ainsi conçu:

"Monsieur, j'espère que vous n'avez cette lettre trop à contentement pour ne pas l'envoyer ce qui vous appartient, à savoir ces papiers. Ils sont brûlés. Nous sommes sûrs."

EN MONNIE SUR PRANT.

Ce billet est daté du 29 février. Depuis le 28 janvier, la famille et les amis de Bauer sont restés vainement des recherches pour découvrir sa trace.

Un modiste "Demoiselle" est à vendre une machine à coudre, à pointe de chaînette Elle se vend au No 106, de la rue du Canal

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS
DE LA LOUISIANE.

Pour concourir à la libération des départements français occupés.

Le tésorier de la souscription nous informe qu'il a reçu du vicaire de la Cathédrale une somme de cinq cents piastres, produit net de la quête faite dimanche dernier par le Rév. Millon. Grâce à cette recette, la souscription dépasse maintenant dix mille piastres.

Voici les sommes que nous avons reçues hier:

Souscriptions recueillies au Bureau de "l'Abeille."

12 mars.

Une Alsacienne (en argent)....	$1 50
De Lafourche Crossing:	
P. Rousseau, créole.....	2 50
T. Berger.....	2 50
Bayonne.....	5 00
	$11 50
Listes précédentes.....	$7,963 59
Total des Listes de l'*Abeille*....	$7,975 09
Autres Listes enchaînées par le trésorier.....	1,855 88
Quête à la Cathédrale.....	500 00
Total général.....	$10,330 97

Voici la lettre qui accompagnait les trois souscriptions de Lafourche-Crossing:

Lafourche-Crossing, 9 mars 1872.

Monsieur F. Limet, membre du Comité, etc.

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli la quote-part de contribution de quelques personnes, selon leurs faibles moyens, dans le dessein patriotique dont l'initiative a été prise par les dames de Strasbourg (suivent les noms), ensemble $10 00 en une reconnaissance sur la poste. Et, souhaitant que l'obole du pauvre atimule les riches vers l'accomplissement d'un projet aussi grandiose, je vous salue très respectueusement.

PH. A. BARRIEUX.

COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA SOUSCRIPTION FRANÇAISE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 12 mars 1872:

La séance est ouverte à 6:30 du soir, sous la présidence de M. Antoine Carrière, président.

Lecture est donnée de la lettre suivante adressée au président par M. Calabrési, directeur de l'Opéra:

A Monsieur Ant. Carrière, président du Comité de la Souscription pour la libération du territoire français.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Direction de l'Association de l'Opéra a bien voulu nous accorder l'autorisation de donner, dans la salle du théâtre, une représentation ou concert au profit de la souscription.

Nous venons donc vous prier de vouloir bien nommer un comité avec lequel nous puissions nous entendre pour prendre les mesures propres à rendre cette représentation aussi fructueuse que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom des Artistes de l'Opéra,
Le Directeur,
E. CALABRESI.

Nouvelle-Orléans, le 12 mars 1872.

Sur la proposition de M. Félix Limet, le président est autorisé à nommer un comité de onze membres, chargés de s'entendre avec M. Calabrési et les artistes de l'Opéra.

Le président désigne MM. M. A. de Lizardi, Victor Maignan, C. Cavaroc, P. Aldigé, Meyer Godchaux, Alex. Marks, Dr Touatre, Aug. Bohn, A. Walz, René de Gas, L. Vallon, Pansalna-Doménech.

Le comité sera présidé par M. Antoine Carrière.

Les membres qui le composent sont invités à se réunir dans les bureaux de M. Antoine Carrière, rue Bienville, près de la rue de la Vieille-Levée, jeudi, 14 mars, à midi.

Pour extrait:
PANSALNA-DOMÉNECH,
Secrétaire.

CHRONIQUE LOCALE.

COMPAGNIE DE POMPIERS ORLÉANS No 31.—Nous avons été honorés d'une visite et d'une sérénade, hier soir, par la membre de cette vaillante compagnie, qui, profitant à l'occasion d'une intéressante cérémonie. Deux médailles ont été présentées à deux de ses membres qui se sont récemment distingués, M. J. Shinn et M. J. Buckley. La présentation a été faite par le Dr D. Hirard. Nous remercions la compagnie de sa visite courtoise à l'*Abeille*, elle fait honneur au corps auquel elle appartient à tous égards.

RÉCUSATION CONTRE LA VILLE. — Le juge Cooley a rendu hier une décision en faveur de M. Ausel Edwards, qui réclamait son traitement de recorder du Premier District du 25 avril au 1er octobre. M. Edwards n'avait d'autre titre que sa suppléance, suppléance qui lui avait permis, pendant un jour d'occuper la place de recorder à l'époque où M. G. S. Houghton fut destitué par sentence du juge Cooley. M. Houghton donna sa démission et fut renommé par le gouverneur. Le Conseil de ville accepta cette réintégration, mais Edwards, soutenu que comme maintenant reconnu il aurait dû exercer ses fonctions jusqu'à la fin du terme, la Cour a accueilli le point et ordonné le paiement du salaire.

PROCÈS CONTRE LA TAXE. — M. Friedander et autres contribuables ont soumis des mémoires à la Huitième Cour de District, le juge Emerson remplaçant le juge Billon récusé, comme commissaire du Parc, pour interdire à la ville et aux commissaires du Parc de collecter la taxe du City Park.

ARRESTATION.—John V. Haley a été arrêté sur la requête de M. Adolphe St. Armand, demeurant au coin des rues Johnson et Orléans, qui l'accuse de l'avoir obligé de lui, St. Armand, une somme de $110 pour la vente d'une certaine portion de terre qu'il ne possédait pas dans la paroisse St. Charles.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—M. Webber, qui avait été privé de son office comme recorder du Quatrième District, par ordre du gouverneur, a paru en cour, sous la garde d'un agent de police, ayant été traduit par l'homme qui remplit les fonctions de recorder, sur l'accusation d'avoir violé la personne de la femme de Henry Weber en 1870. L'avocat du prévenu a soutenu que la poursuite était perverse et odieuse, attendu qu'elle n'était pas fondée et que, si elle eut lieu, il n'était écoulé assez de temps depuis l'offense commise, pour qu'elle fût prescrite. La cour a ordonné la libération de M. Webber jusqu'à ce que l'affaire soit instruite par le Grand-Juri.

Wm Fitzgerald, qui s'est avoué coupable d'être ivre, en faisant effraction, dans une maison de la rue Louisiane, il y a quelques mois, a été condamné à 18 mois de pénitencier.

Edward Ward, qui s'est avoué coupable d'être entré, en faisant effraction, dans la maison de M. Mantin, au coin des rues Magazine et Terpsichore, a été condamné à deux ans de pénitencier.

FEU.—Un cottage inoccupé, au coin des rues Valence et Apollon, et appartenant à Mme Rivers, Sixième District, a été détruite par le feu hier soir.

ALARME.—L'alarme du feu a été causée hier soir à 8 heures par l'explosion d'un bidon contenant environ deux gallons d'huile de septoline, dans la maison de M. Dibelas, au coin des rues Dauphine et Derbigny. Cet accident a causé pour $50 de dommage et M. Dibelas s'en la figure et les mains brûlées.

VOL.—Une pendule a été volée lundi soir dans l'église située au coin des rues Camp et Terpsichore. Le voleur est entré en faisant effraction à l'une des portes latérales.

Samedi dernier, deux chandeliers ont été volés à l'église Ste Rose.

CONSEIL DE VILLE. — Réunion hier à midi, sous la présidence du maire Flanders.

Le maire n'avant pas approuvé entier l'ordonnance concernant la police passée à une majorité de trois par la construction d'un chemin de fer de la rue du Canal à Carrollton, cette ordonnance avec une ordonnance de Hedrick portant que le vote pourra être employée comme une tête de ligne, a été référée au comité général.

Une ordonnance employant la Compagnie du Canal du Golfe et du Mississippi pour le creusement d'un canal de ceinture, rue Bantz, de la rue Galvez à l'avenue de Carrollton, a passé à la première secture et a été référée au comité général.

Référée au même comité une ordonnance portant qu'après le 20 du courant tous les chaînes débarquement dans le Sixième District, entre la rue Prieskeo et la rue Seconde.

Une résolution autorisant les compagnies de chemins de fer de ville à hausser l'excellence de la force motrice in vente de M. E. Robertson, à la place de chevaux et de mules, a été adoptée.

Une lettre de M. C. A. Wood informe le conseil que par un vote de 4 sur 7 sur la statue de Benjamin Franklin, par Hiram Powers, est à la douane et sera sous peu une addresse, par le journal le *Times* dont il est propriétaire, à la ville gratuitement, à la seule condition que la statue soit placée sur la place Lafayette.

Quelques hésitations ont été présentées contre cette condition, mais après quelques mots pour conférer avec M. Wood qui se tient en la station de Franklin par Hiram Powers.

Un ordonnance à Fordonnance nommant le chemin de fer de la rue Carondelet à la Compagnie Carrollton, locaux amendements portés par la Compagnie fera un chemin provisoire, rue Colbert, de la rue Hautenne à la rue Felicité et, si la ville l'exige, de la rue Felicité à la rue Carondelet à la rue Galvez, à la charge d'enlèvement de ce chemin quand les rues seront mises à niveau.

Une ordonnance, mais il reste inachevé, a été présentée pour la construction d'un chemin de fer de la rue Canal à la rue Bayou St. John.

Une ordonnance